



Comité d'Etudes des
Formations Infirmières
et des Pratiques en
Psychiatrie



SYNDICAT UNIVERSITAIRE DE PSYCHIATRIE



UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES
MALADES ET/OU HANDICAPÉES PSYCHIQUES

COMMUNIQUÉ

Paris, le 30 octobre 2015

Les cosignataires ont pris connaissance de la réponse de la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, apportée à leur lettre du 11 juillet concernant la déclinaison des modalités de coopération pour le domaine de la psychiatrie et notamment pour ce qui concerne les groupements hospitaliers de territoire (GHT).

Ils prennent acte de la volonté exprimée par la Ministre que soit prise en compte la spécificité territoriale de la discipline dans le cadre de la loi de modernisation du système de santé. Ils seront à cet égard particulièrement vigilants à ce que l'ensemble des orientations mentionnées par la Ministre se traduisent concrètement dans les dispositifs de soins et de prévention mis en oeuvre par la DGOS, la DGS et les ARS dans les territoires pour la psychiatrie et la santé mentale.

Au regard de cet enjeu, les projets médicaux doivent constituer des supports essentiels préalables aux décisions concernant l'organisation territoriale des établissements disposant d'activités de psychiatrie afin de donner toute leur place à des parcours de soins pertinents et à des actions de prévention et en veillant à leur coordination notamment dans le cadre de GHT dédiés.

L'accent mis sur les communautés psychiatriques de territoires (CPT), qui devraient être généralisées, confirme la pertinence de ces dispositifs qui ont vocation à réunir, autour d'un contrat et de projets territoriaux, l'ensemble des acteurs et établissements exerçant une activité de psychiatrie, en y associant les institutions médico-sociales. Les CPT constituent en effet les seuls dispositifs permettant d'inclure dans le même espace de travail l'ensemble des professionnels de la psychiatrie et de la santé mentale.

Enfin, les cosignataires, très préoccupés de la constante dégradation du financement de la psychiatrie, ne peuvent qu'approuver l'annonce de la mise en place prochaine de travaux sur le sujet mais tiennent à renouveler avec force leur demande que ceux-ci s'inscrivent plus largement dans le cadre d'un comité national de pilotage de la psychiatrie et de la santé mentale qu'ils appellent de leur vœux depuis maintenant plusieurs années et dont l'installation était d'ailleurs prévue dans le plan psychiatrie et santé mentale 2011-2015.

Collège National des Universitaires de Psychiatrie

Pierre THOMAS

Comité d'Etudes des Formations Infirmières et des pratiques en Psychiatrie

Annick PERRIN-NIQUET

Conférence Nationale des Présidents de Commissions Médicales d'Etablissement de Centres Hospitaliers Spécialisés

Christian MÜLLER

Fédération Nationale des Associations d'usagers en Psychiatrie

Claude FINKELSTEIN

Intersyndicale de Défense de la Psychiatrie Publique

Norbert SKURNIK

Syndicat des Psychiatres d'Exercice Public

Michel TRIANTAFYLLOU

Syndicat des Psychiatres des Hôpitaux

Marc BETREMIEUX

Syndicat Universitaire de Psychiatrie

Bernard GRANGER

Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapé psychiques

Béatrice BORREL